



ARNAQUE A L'EMBAUCHE

Madame K n'a pas oublié sa mésaventure.... Dans une recherche d'emploi intense, madame K répond à une petite annonce sur le web. Sans aucune qualification, madame est ravie lorsqu'un « potentiel employeur » lui laisse un message pour faire du ménage à domicile. Monsieur prétend être encore à l'étranger et dans l'incapacité de venir rapidement en France. Madame K reçoit un chèque d'un montant de 380 euros qu'elle doit mettre en banque ; le pseudo-employeur lui précise que c'est une avance pour commencer à intervenir à son domicile et acheter le matériel dont elle aura besoin.

Bénéficiaire du RSA et en grande difficulté financière, madame K encaisse de suite le chèque ; mais le lendemain, elle reçoit un mail l'informant que le recrutement ne se fera pas et qu'elle doit rembourser l'argent par mandat cash en urgence. Madame K est fort déçue mais s'exécute rapidement.

Quelques jours plus tard, son chargé de compte bancaire l'appelle pour lui expliquer qu'elle a été victime d'une escroquerie....et que le chèque n'était pas provisionné.

En effet, madame K a été abusée : elle a déposé plainte au commissariat de police hier et apporté tous les messages que cet escroc lui avait envoyés.

Dans la précarité, madame K n'a pas été suffisamment vigilante, mais peut-on lui en vouloir... Ces faux employeurs connaissent bien leurs victimes ; leurs scénarios peuvent être crédibles lorsque l'on est dans l'urgence d'un emploi.

De cette situation dramatique, on peut tirer quelques leçons....

- Ne jamais communiquer d'informations personnelles à des inconnus (numéro de sécurité sociale, numéro de permis de conduire, numéro de compte bancaire, CV...), sans vérifier la véracité de l'annonce ;
- Ne jamais encaisser un chèque sans signer un contrat de travail ; en France, aucun employeur ne verse de rétribution sans heure de travail effective....

- Soyez d'être vigilant lorsqu'un « employeur » vous contacte à un horaire atypique ;
- Sachez également que les « pseudo-employeurs » ne rencontrent jamais les candidats en personne, sous n'importe quel prétexte : déplacement professionnels, empêchements personnels, etc

Certes, l'offre d'emploi peut être alléchante, mais surtout, prenez le temps de vérifier l'information sur le web ; mon ami « Google » pourra toujours vous répondre sur un forum....



Pour en savoir plus :

[Portail officiel de signalement des contenus illicites de l'internet](#)

